



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-33017>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-33017

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-22741

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune De Martigues

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21130056100019

Ville : Martigues cedex

Code postal : 13692

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Commune de Martigues - Travaux d'investissement en éclairage public

Code CPV principal - Descripteur principal : 45316100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'opération consiste à renouveler et modifier le réseau d'éclairage public, le matériel tel que luminaires, candélabres et câbles sera fourni par les entreprises. L'accord-cadre avec maximum donnera lieu à l'émission de bons de commande (travaux inférieurs à 40 000 euro (s) HT) et à la conclusion de marchés subséquents (travaux supérieurs à 40 000 euro(s) HT). L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an reconductible tacitement, 3 fois par période d'1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Pour la partie à bons de commande, les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix des marchés subséquents devront être établis sur la base des conditions économiques propres à chacun des marchés subséquents et ne pourront être toutefois moins avantageuses que les offres présentées pour la passation de l'accord-cadre

Critères d'attribution : Valeur technique sur la base du cadre technique : 35% Performances en matière de protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché (réduction des gaz à effet de serre, formation à l'éco conduite, véhicules propres, respect des supports naturels des illuminations, ...) : 5% Prix des prestations : 60%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 25/03/2024 à 12h00, lire 02/04/2024 à 10h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2024